## Pain, Félicie Armandine

Cote de référencedossier non conservéCode de communication[dossier non conservé]

Condamné en 1873

Envoyé en Nouvelle-Calédonie

 $N^{\circ}$  matricule 67 / 186

## Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

